



Ordonnance de télécom CRTC 2011-255

Version PDF

Ottawa, le 15 avril 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Norouestel Inc.	872	le 18 février 2011
	872A	le 15 mars 2011

Secrétaire général